

Comité Technique Paritaire de l'INRA du 11 décembre 2007

Compte-rendu de la CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 11/2007

Déclaration liminaire de la CGT-Inra

Lors du dernier Conseil Scientifique National, nous vous avons interrogé sur la création d'un l'institut des sciences du vivant qui doit regrouper l'ensemble des laboratoires des différents EPST travaillant sur ce sujet. Vous nous avez répondu que cela ne concernait que l'INSERM. Or à l'INRA il y a des UMR avec l'INSERM.

Si le périmètre de recherche des EPST peut évoluer dans le temps, ceci ne doit pas se faire sur la base d'une réduction du potentiel de la recherche publique, or le projet d'institut du vivant qui vise à regrouper dans un établissement au statut non défini toutes les sciences du vivant nous inquiète. Nos avons tout à craindre d'un méga établissement qui serait piloté par l'industrie pharmaceutique : Quid de l'avenir de l'INRA qui serait en partie dépecé ? Quel statut pour le personnel qui serait recruté dans cet établissement ?

Pour la CGT, la conjoncture actuelle ne laisse aucun doute, il s'agirait de faire des économies et donc de réduire fortement le personnel statutaire. Aussi nous vous demandons, si vous possédez des informations en la matière, de les communiquer aux membres du CTP mais aussi à l'ensemble du personnel de notre institut.

Il n'est pas dans nos habitudes de nous interroger sur l'avenir personnel de la Présidente de l'INRA, mais nous savons qu'elle pourrait abandonner ses fonctions. Ceci relié à la création de l'institut des sciences du vivant ne saurait que renforcer les inquiétudes que nous formulons sur l'avenir de notre institut. Nous vous demandons donc de nous donner toutes les informations que vous disposez sur ce sujet.

Réponse de la Direction :

Toujours rien d'officiel sur l'institut des sciences du vivant ; pas de lettre de mission rendue publique. « Radio moquette » dit que cet institut sera centré sur les sciences médicales et la santé donc ne concernera que ponctuellement l'INRA.

Oui le mandat de Marion Guillou vient à échéance en juillet 2008 ; on ne sait rien de plus.

Devenir des UMR (question CGT)

Réponse de la DG : Le personnel Inra ne changera pas de statut ; la ministre l'a réaffirmé. La DG n'a pas la lettre de mission d'Aubert et voudrait bien l'avoir elle aussi (lettre de mission du 13 déc.07). Oui, il y a un débat sur la fusion des corps chercheur/enseignant chercheurs depuis longtemps mais la DG ne peut rien dire ; c'est un moyen pas un objectif.

La DG a fait une réunion Chefs de Département + Présidents de Centre pour examiner une à une les UMR. La conclusion est que l'Inra veut rester ouvert mais uniquement avec des UMR « essentielles » ; les UMR de labellisation ne seront pas renouvelées. Pas question de mettre les personnels Inra sous l'autorité des universités. Si c'est le cas, rupture des UMR, (rencontre FERC-CGT et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Cf. compte-rendu). Idem pour les UMR avec d'autres établissements mais déclinaison différente : pour les UMR avec des établissements de la DGER (19 écoles agro + véto) l'Inra veut s'investir dans les pôles de compétence DGER. Il faut adosser plus l'Inra et ces écoles notamment parce que leurs positions sur l'environnement sont inadmissibles (langue de bois de G. Riba...).

Direction du Système Informatique

Sylvie Moreau se présente : 20 ans de CNRS + Ministère des finances (et sans nul doute, future directrice de cette DSI).

On apprend enfin que la DSI = DISI-SI + Mission Qualité (ce n'était même pas dans la note fournie). Une note de service va sortir sur la création de la DSI. Discours très abscons...

Pour la CGT, il est dommage que cette structure n'ait pas été mise en place plus tôt. L'informatique scientifique reprend toute sa place. Demande de foire aux questions, boîte à idées, etc.

SiRH : problème de la mise en paie de l'accélééré d'échelon pour 2006.

CFDT + CFTC dans le même sens

M. Eddi : Oui, on va faire mieux mais ça ne règlera pas tous les problèmes.

Vote :

Ne prend pas part au vote : CFDT

S'abstient : CGT

Pour : CFTC et Administration.

Projet de charte sur les doctorants et les jeunes docteurs à l'Inra

Ce sera mieux...

CGT : contre la charte européenne du chercheur. Pourquoi ne pas avoir recueilli l'avis des CAP de chercheurs ?

Entérine la précarisation des jeunes chercheurs (post-docs). Cette charte concerne les ASC et nous sommes pour le maintien du statut d'ASC (la DG aussi) suivi d'un statut d'élève-chercheur puis recrutement en CR2 au plus près de la thèse (reprise du tract jeune chercheurs du 31/07/07). Plein de docteurs sont « clandestins », payés par les ASSEDIC et qui viennent secrètement finir des manip ou préparer une publi.

Contre la mobilité obligatoire qui n'est pas réaliste.

Contre comité de recrutement de thésards.

Pour une durée de thèse de 3 ans minimum adaptée à la réalité (ex : sciences sociales). Quels moyens sont donnés aux DU pour suivre les doctorants 4 ans après leur départ et contre l'obligation qu'ils donnent des nouvelles (ce dernier point sera retiré).

Pour le statut de chercheur à plein temps.

Pas de post-doc obligatoire pour recrutement CR2 (G. Riba est OK mais alors envoi en post-doc après le recrutement).

Demande d'une CAP spéciale (comité ad hoc en préparation suite décret sorti cet été). Le travail de recherche est un travail comme un autre donc code du travail.

Cette charte est en deçà de ce que nous voulons. Charte et statut n'ont pas la même valeur ; une charte n'engage à rien. Que ferez vous des DU qui n'appliqueront pas cette charte ? pas de réponse.

Cette charte est pleine de vœux pieux et de « devrait ».

Que veut dire « participations aux instances » ? comme actuellement ?

CFDT : ok pour la charte européenne et pour que les doctorants soient tous rémunérés. Quelles différences entre cette charte et les pratiques actuelles à l'Inra ?

CFTC : il faut s'occuper des précaires. Comment sera fait le recrutement des thésards ?

G. Riba : apprécie le soutien de certains syndicats car cette charte est un plus qui permettra l'amélioration du sort des doctorants et post-docs. Pas de rupture : cette charte explicite ce qu'on faisait déjà et améliore nos pratiques.

Le thésard est un chercheur en formation. Post-doc non requis pour recrutement en CR2 mais on constate que ceux qui ont fait un post-doc réussissent mieux leur parcours professionnel (?) donc il faut un post-doc avant ou après le recrutement. La durée moyenne des thèses à l'Inra est de 3,5 ans (serait la plus courte par rapport autres établissements ?). Cette charte n'est pas du paternalisme. Il veut qu'on lui signale tous les hors-statut et clandestins (ce qui nous fait rigoler et on le renvoie vers les GRHP qui n'ont qu'à faire leur boulot).

M. Eddi : les CAP de chercheur n'ont pas été consultées parce que leur avis est moins important que celui du CTP (CMD devait faire une déclaration à ce sujet à la CAP CR de jeudi 13 décembre ; la CAP a été reportée en février pour cause de quorum non atteint). Oui le statut d'ASC sera maintenu dans les proportions actuelles.

Vote :

La CGT ne prend pas part au vote puisque contre la charte européenne du chercheur.

Pour : tous les autres.

Point d'information sur le déroulement des opérations de délocalisation du GEVES

23 personnes Inra partent à Angers sur 56.

Pour les GEVES non INRA : plan d'action avec entretien individuel, formations, indemnités de licenciement, aide à la mobilité. Fermeture de la passerelle GEVES vers INRA.

Questions diverses

- Commission Attali : participation de M. Guillou alors qu'il y a l'annonce du projet de retrait du principe de précaution.
M. Eddi : n'a pas d'autres infos que la presse...
- Validation des Conseils de Centre : quand ? M. Eddi : en juin 2008 pour prendre en compte la politique partenariale de l'institut. Donc les conseils se réunissent d'ici là avec ou sans les membres nommés ? : pas de réponse !
- Quelle est la règle pour les membres élus qui sont nommés vice-président de centre (cas à Dijon) ?
M. Eddi : à voir au cas par cas.
- CESU
- Prêts à la mobilité
- Conséquences des grèves sur horaires de travail en IdF ?
M. Eddi : la direction a pris des dispositions favorables aux agents et identiques pour les 3 centres (ce n'est pas l'avis des agents des centres concernés).
- Prime de technicité ?
M. Eddi : cette prime est obsolète, elle fera l'objet d'un CTP en temps opportun ; personnellement, il est favorable à sa suppression.
- Budget 2008, 0 création d'emploi et pas de réelle augmentation, inquiétude de la CGT au sujet de la prise en charge des retraites par les établissements, prélude à la création de « caisse(s) » sortie(s) du budget de l'Etat.
M. Eddi : voir au CTP en janvier après le CA du 20 décembre.